



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2019

Le 5 novembre 2019, à vingt heures trente-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 30 octobre 2019

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	23
	Procurations	4

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE - Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ – Mme Claudie MAHÉ
M. Arnel MOYON - Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth SAMSON – M. Christian BURLOT
M. Jean-Philippe LEVESQUE - Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Roselyne DAUFFY - M. Gabriel DUVAL – M. Mikaël COUTURIER - Mme Vanessa LEBEAU - M. Arnaud GUIHÉNEUF
M. Michel MÉNARD - M. Denis RIMBERT - Mme Marie-Christine BRIAND - Mme Annaïg GICQUEL

Excusés :

M. Marc FOUCAULT (procuration à M. Mikaël COUTURIER)
Mme Tiphaine TÉHÉRY (procuration à Mme Sylvie MORAND)
M. Bernard CLOUET (procuration à Mme Marie-Christine BRIAND)
Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ (procuration à Mme Annaïg GICQUEL)

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHÉNEUF

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2019
- Points soumis au vote :

AFFAIRES GENERALES

- 2019-103 Avenant n°1 à convention relative au projet « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » conclue avec le Département de Loire-Atlantique
- 2019-104 Recensement de la population 2020 : prise en charge des opérations de recensement

RESSOURCES HUMAINES

- 2019-105 Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Pont-Château au bénéfice du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Pont-Château
- 2019-106 Création d'un poste d'agent contractuel
- 2019-107 Dérogation aux travaux règlementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle

FINANCES LOCALES

- 2019-108 Décision modificative n°1 – Budget principal
- 2019-109 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

- 2019-110 Proposition de créances éteintes et admissions en non-valeur
- 2019-111 Versement d'une avance pour le budget annexe « Lotissement de la Chasselandière »
- 2019-112 Ligne de trésorerie pour l'année 2020
- 2019-113 Ouverture d'autorisations de programme
- 2019-114 Avis sur la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur de la régie Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- 2019-115 Salle Multifonctions de Quéral : modification du bénéficiaire du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
- 2019-116 Proposition de dégrèvement de la redevance assainissement à la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois (part communale), suite à un excédent de facturation

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2019-117 Zac de Coët-Rozic : cession des parcelles ZV 313, ZV 10 (secteur Coteau Sud) / ZV 326, ZV 325, ZV 329, ZV 328 p1 (secteur Ecrin) / ZV 328 p2 à Loire Atlantique Développement – SELA
- 2019-118 ZAC de Coët-Rozic : avenant à la convention de portage des parcelles ZV 341, ZV 343, ZV 344, ZV 351 conclue avec l'Agence Foncière de Loire-Atlantique

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

- 2019-119 Signature d'une convention avec la société Tipiak et Véolia Eau, relative au déversement des eaux usées dans le réseau public d'assainissement
- 2019-120 Signature d'une convention de mise à disposition avec SNCF Réseau pour la voie inexploitée n°460 000 (Sablé-sur-Sarthe / Montoir-de-Bretagne)
- 2019-121 Présentation du rapport public sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du syndicat Atlantic'eau pour l'année 2018
- 2019-122 Demande de subvention au Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour la rénovation du platelage du circuit de randonnée des Hérons
- 2019-123 Autorisation accordée à l'association La Bobine pour la réalisation de travaux de rénovation du cinéma et délégation à l'association du fonds de soutien du Centre National du Cinéma

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHÉNEUF est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2019 est approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD).

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2019-103 – AVENANT N°1 A CONVENTION RELATIVE AU PROJET « TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) » CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Michel MÉNARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ) :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention relative au projet « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » conclue avec le Département de Loire-Atlantique, annexé à la délibération, ainsi que tous autres documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2019-104 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : PRISE EN CHARGE DES OPERATIONS DE RECENSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De charger Madame le Maire de la prise en charge des enquêtes de recensement.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2019-105 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE PONT-CHATEAU AU BENEFICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) DE PONT-CHATEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Michel MÉNARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ) :

- > De mettre un agent du service Accueil, état-civil, élections de la Commune à disposition du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Pont-Château, à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 3 ans.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Pont-Château au bénéfice du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Pont-Château, annexée à la présente délibération, ainsi que tous autres documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2019-106 – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Michel MÉNARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ) :

- > De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet du 16 décembre 2019 au 31 mars 2020 (Service Accueil, Etat-Civil et Elections).
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION N°2019-107 – DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits réglementés et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs, en formation professionnelles « espaces verts », « jardiniers » ou « aménagements paysagers », à compter de la date de la présente délibération, et pour une durée de 3 ans renouvelable.

Il est précisé que les lieux de formation connus ainsi que le détail des travaux concernés par la présente délibération figurent en annexe de la présente délibération.

- > De transmettre la présente délibération de dérogation pour information aux membres du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et de l'adresser concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé des fonctions d'inspection compétent.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2019-108 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du Budget principal, telle que détaillée ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement

Article	Intitulé	Montant
Virements		
023	Virement section d'investissement	16 055,00 €
TOTAL		16 055,00 €

Recettes de fonctionnement

Article	Intitulé	Montant
Chapitre 042		
777	Quote-part subv.transférées	15 668,00 €
7811	Reprise amortiss. des immo.	387,00 €
TOTAL		16 055,00 €

Dépenses d'investissement

Article	Intitulé	Montant
Opérations réelles		
238	Avances commandes immo. corpor.	200 000,00 €
Opérations d'ordre (chapitre 040)		
13918	Autres	15 668,00 €
28183	Matériel bureau - matériel info.	146,00 €
28188	Autres immobilisation corporelles	241,00 €
Opérations d'ordre (chapitre 041)		
2313	Constructions	200 000,00 €
TOTAL		416 055,00 €

Recettes d'investissement

Article	Intitulé	Montant
Virements		
021	Virement section fonctionnement	16 055,00 €
Emprunt		
1641	Emprunt	255 469,00 €
Opérations réelles		
1321	Etat et établissements nationaux	- 116 375,00 €
1322	Région	15 000,00 €
1323	Département	700,00 €
1328	Autres	1 587,00 €
13248	Autres communes	30 103,00 €
1342	Amendes de police	13 516,00 €
Opérations d'ordre (chapitre 041)		
238	Avces commandes immo. corpor	200 000,00 €
TOTAL		416 055,00 €

DÉLIBÉRATION N°2019-109 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la décision modificative n°1 du budget Assainissement, telle que détaillée ci-dessous.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
Opérations d'ordre (chapitre 041)			Opérations d'ordre (chapitre 041)		
2313	Constructions	2 200,00 €	2031	Etudes	16 500,00 €
2315	Installations, matériel, outillage tech.	14 300,00 €			
TOTAL		16 500,00 €	TOTAL		16 500,00 €

DÉLIBÉRATION N°2019-110 - PROPOSITION DE CRÉANCES ÉTEINTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver :
 - une créance éteinte d'un montant de 339.47 € (budget principal - restauration scolaire)
 - une créance éteinte d'un montant de 222.26 € (budget principal - services scolaires et enfance)
- > De s'engager à procéder au mandatement de ces créances.
- > De prononcer :
 - L'admission en non-valeur à hauteur de 1 598.51 € (Budget principal / titres de 2011 à 2017).
 - L'admission en non-valeur à hauteur de 4 244.67 € (Budget principal / titres de 2009 à 2018).
 - L'admission en non-valeur à hauteur de 778.86 € (Budget principal / titres de 2010 à 2018).
 - L'admission en non-valeur à hauteur de 1 029.30 € (Budget Assainissement / titres de 2015 et 2016).

DÉLIBÉRATION N°2019-111 - VERSEMENT D'UNE AVANCE POUR LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA CHASSELANDIÈRE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le versement d'une avance de 35 000 € du budget principal au budget annexe « lotissement de la Chasselandière ».

DÉLIBÉRATION N°2019-112 – LIGNES DE TRESORERIE POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De retenir l'offre de la Banque Postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 500 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	0.33 %
Base de calcul	30/360
Taux Effectif Global (TEG)	0.43 % l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 03 Décembre 2019
Date d'échéance du contrat	le 01 Décembre 2020
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 500.00 EUR, soit 0.10 % du Montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.00 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-113 – OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Michel MÉNARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ) :

- > D'approuver la mise en place des autorisations de programme suivantes :
- Réalisation rampe d'accès PMR quai n°2 – Gare / AP2019-01, d'un montant total de 450 000 € TTC.
 - Agrandissement cimetière Versailles / AP2019-02, d'un montant total de 220 000€ TTC.
 - Plan Local d'Urbanisme / AP2019-03, d'un montant total de 100 000€ TTC.

DÉLIBÉRATION N°2019-114 – AVIS SUR LA DEMANDE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE ET DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE LA REGIE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'émettre un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse formulée par le régisseur de la régie Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), en date du 18 octobre 2019.
- > De s'engager à faire supporter par le budget général de la Commune la prise en charge financière du déficit constaté, sans demander aucun remboursement au régisseur.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2019-115 – SALLE MULTIFONCTIONS DE QUERAL : MODIFICATION DU BENEFICIAIRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter Monsieur le Sous-Préfet de St-Nazaire pour le transfert à la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas des Bois de la totalité du Fonds de Soutien à l'Investissement Local attribué à la Commune dans le cadre de la réalisation de la salle multifonctions de Quéral, à savoir 122 500€.

DÉLIBÉRATION N°2019-116 – PROPOSITION DE DEGREVEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONT-CHATEAU / ST-GILDAS-DES-BOIS (PART COMMUNALE), SUITE A UN EXCEDENT DE FACTURATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De donner un avis favorable à la demande de dégrèvement de la redevance assainissement de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois, d'un montant de 3 470.48 € HT, soit 3 817.53 € TTC.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DÉLIBÉRATION N°2019-117 – ZAC DE COËT-ROZIC : CESSIION DES PARCELLES ZV 313, ZV 10 (SECTEUR COTEAU SUD) / ZV 326, ZV 325, ZV 329, ZV 328 P1 (SECTEUR ECRIN) / ZV 328 P2 A LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – SELA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Michel MÉNARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ) :

- > De céder les parcelles ZV 326, ZV 325, ZV 329, ZV 328 p1/ ZV 328 p 2 du secteur de l'Ecrin et ZV 313, ZV 10 du secteur Coteau Sud, conformément au document d'arpentage établi par l'agence QUARTA, géomètres, à Loire Atlantique-Développement SELA.
- > De conditionner la cession des parcelles sus-citées au versement de 182 839,40€ et à la prise en charge des frais d'éviction des frais de bornage et des frais d'acte par l'acquéreur.
- > D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant établi par Maître Xavier MERY notaire à Pont-Château, ainsi que toutes pièces complémentaires, nécessaires à l'exécution de la présente.

DÉLIBÉRATION N°2019-118 – ZAC DE COËT-ROZIC : AVENANT A LA CONVENTION DE PORTAGE DES PARCELLES ZV 341, ZV 343, ZV 344, ZV 351 CONCLUE AVEC L'AGENCE FONCIERE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 voix contre (Michel MÉNARD, Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ) :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention conclue avec l'AFLA relative au portage des parcelles section ZV n°341, 343, 344 et 428, situées secteur de l'Ecrin, ZAC de Coët-Rozic, annexé à la délibération.
- > D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

DÉLIBÉRATION N°2019-119 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE TIPIAK ET VEOLIA EAU, RELATIVE AUX DEVERSEMENTS DES EAUX USEES DANS LE RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées au réseau d'assainissement, conclue entre la société TIPIAK, la Commune de Pont-Château et Véolia Eau, annexée à la délibération ; ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

DÉLIBÉRATION N°2019-120 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC SNCF RESEAU POUR LA VOIE INEXPLOITEE N°460 000 (SABLE-SUR-SARTHE / MONTOIR-DE-BRETAGNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer, avec SNCF Réseau une convention, jointe en annexe, ayant pour objet d'autoriser la Commune de Pont-Château à occuper le domaine public constitué par la voie ferroviaire n°460 000, inexploitée économiquement, située entre les points kilométriques 425-016 et 428-705.

DÉLIBÉRATION N°2019-121 – PRESENTATION DU RAPPORT PUBLIC SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT ATLANTIC'EAU POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du syndicat Atlantic'eau sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION N°2019-122 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA RENOVATION DU PLATELAGE DU CIRCUIT DE RANDONNEE DES HERONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, d'un montant de 4 434.95€ pour la rénovation du platelage en bois du circuit des Hérons.

DÉLIBÉRATION N°2019-123 – AUTORISATION ACCORDEE A L'ASSOCIATION LA BOBINE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CINEMA ET DELEGATION A L'ASSOCIATION DU FONDS DE SOUTIEN DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser l'association La Bobine à procéder au changement des fauteuils du cinéma actuel, après avoir recueilli l'avis du service prévention du groupement territorial de St-Nazaire du SDIS de Loire-Atlantique.
- > D'autoriser l'association la Bobine à récupérer les fauteuils en place, ainsi que ceux qui les remplaceront lors de l'installation du nouvel équipement cinématographique.
- > De déléguer temporairement à l'association La Bobine l'utilisation du fonds de soutien du Centre National du Cinéma, pour le changement des fauteuils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.

Le Maire

Danielle CORNET



